

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-18252 / 110077
Stryker Spine SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
Production (CNC + Finishing) / département Qualité / Contrôle Qualité / département Maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
66 H, 21 F
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-18256 / 102283
Vetrotech Saint-Gobain (International) AG, 1680 Romont FR
fabrication de verre anti-feu.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H
01.01.2009–31.12.2011 (Modification)
- 11-18257 / 100026
Vetrotech Saint-Gobain (International) AG, Saint-Gobain Glass Solutions Suisse, 1680 Romont FR
ligne industrielle in line (façonnage bilatéral, perçage CNC, four de trempe).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
12.03.2009–31.12.2011 (Modification)
- 11-18263 / 102055
Onet (Suisse) SA, 2022 Bevaix
Site industrielle de Philip Morris Product S.A. Ind 101251: travaux de nettoyages*) des lignes de production en parallèle aux équipes de P&M.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-18246 / 101830
Manufacture des Montres Rolex S.A., 2504 Biel/Bienne
Ebauche section 1: Platines 31xx
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H, 10 F
18.04.2011–30.04.2014 (Nouveau permis)

- 11-18248 / 110891
Mecatyp SA, 1647 Corbières
production: secteur décolletage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
01.04.2011–30.04.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-18264 / 112375
Centee AG, 1784 Courtepin
secteur FF abattoir du site Micarna SA, ind 100106: transformation et emballage
des abats (intestins).
besoins spéciaux de consommation
4 H
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

3 mai 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail